

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 2 avril 2021 – n° 349

Vie des établissements

Contrôle d'honorabilité

L'article L.212-9 du code du sport dispose que nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, d'animation, d'entraînement ou d'encadrement d'activités physiques et sportives, qu'il soit rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour un crime ou délit listé par ledit article et notamment de violences ou d'agressions sexuelles.

Afin de rendre possible le contrôle de l'honorabilité des bénévoles, dirigeants et éducateurs sportifs, [un décret a été publié au Journal officiel](#) ce jour qui rend possible, d'une part le recueil par les fédérations sportives des données relatives aux pratiquants licenciés soumis à une obligation d'honorabilité et, d'autre part, la transmission par les fédérations sportives aux services de l'Etat compétents des données relatives à l'identité de leurs pratiquants licenciés soumis à une obligation d'honorabilité en application des articles L. 212-9 et [L. 322-1](#) du code du sport.

Ce dispositif de recueil et de transmission renforce l'action des services de l'Etat, qui pourront dans ce cadre se voir délivrer le bulletin no 2 du casier judiciaire des personnes concernées et le cas échéant consulter le Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV), afin de contrôler l'honorabilité de ces personnes.

Ressources humaines

Bascule RenoirRH - MSO / MENJS

Si vous rencontrez des difficultés dans le cadre de la bascule du logiciel RenoirRH MSO au RenoirRH MENJS, nous vous invitons à solliciter les services compétents pour disposer de réponses via la BAL dédiée transfertsirhjs@education.gouv.fr

Par ailleurs, nous invitons les établissements qui constatent des dossiers manquants issus de cette bascule à le signaler à cette même BAL et au plus tard le 16 avril 2021.

Dispositif provisoire à mettre en œuvre dans le cadre du partage de SFT en cas de Garde Alternée

Le pôle rémunérations du bureau 2FCE-2A de la DGFIP vous informe que suite à la parution du décret 2020-1366 du 10 novembre 2020 modifiant le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985, une maintenance de l'application PAY/PAYSAGE relative au partage du SFT en cas de garde alternée est prévue à échéance d'octobre 2021 sous réserve de l'achèvement des travaux de développement et des conclusions de la recette.

Dans l'attente, le dispositif à mettre en œuvre est décrit dans la fiche en pièce-jointe. Votre attention est appelée sur le fait que dans le cadre du partage du SFT avec un bénéficiaire non fonctionnaire, il convient de le signaler au SLR dans la mesure où une intervention de sa part est nécessaire à l'instar des cessions de SFT.

Publication de postes J&S sur la Place de l'Emploi Public

ENSM

[Formateur\(trice\) AMM](#)

ENVSN

[Directeur adjoint de l'ENVSN \(Poste vacant 01.01.2022\)](#)

INSEP

[Chargé\(e\) de Mission Handiguide / Evaluation](#)

[CHEF\(FE\) DE PROJET FORMATION/FORMATEUR\(TRICE\)](#)

[COORDINATEUR\(RICE\) DU MASTER STAPS-EOPS](#)

IFCE

[Responsable pédagogique et administratif \(ve\) & Coordinateur/ Coordinatrice de formation H/F](#)

CREPS de Bordeaux

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance \(H/F\) Analyse de la performance](#)

CREPS du Centre Val de Loire

[Conseiller\(e\) - Optimisation de la performance et Suivi médical](#)

[Conseiller\(e\) - Suivi Socioprofessionnel](#)

[Conseiller\(e\) - Analyse de la Performance](#)

CREPS de Dijon

[Chargé\(e\) de mission du développement numérique et pédagogique](#)

CREPS de la Réunion

[Conseiller IRSOI et performance sportive](#)

CREPS de Strasbourg

[Directeur du CREPS de Strasbourg \(Poste vacant 01.01.2022\)](#)

[CHNHP suivi socioprofessionnel](#)

[CHNHP optimisation de la perf et suivi médical](#)

CREPS de Reims

[Directeur du CREPS de Reims \(Poste vacant 01.09.2021\)](#)

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance Accompagnement paralympique et analyse de la performance](#)

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance Suivi socioprofessionnel](#)

CREPS de PACA

[Directeur adjoint du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur \(Poste vacant 01.08.2021\)](#)

CREPS de Pays de la Loire

[Directeur adjoint du CREPS des Pays de la Loire \(Poste vacant 01.09.2021\)](#)

[Conseil Haut Niveau et Haute Performance Analyse de la performance](#)

[Conseil Haut Niveau et Haute Performance Analyse de la performance et Accompagnement paralympique](#)

[CHNHP Optimisation de la performance / Accompagnement scientifique](#)

[Responsable du pôle ressources sport-innovations](#)

CREPS de Montpellier - Font-Romeu

[Conseiller.e H Niveau et H Performance Captation et analyse vidéo/analyse DATA](#)

Conseiller(e) haute performance - Analyse de la performance

CREPS de Toulouse

Conseil Haut Niveau et Haute Performance - Analyse de la performance

Conseil Haut Niveau et Haute Performance – Accompagnement paralympique

CREPS de Vichy

Directeur adjoint du CREPS de Vichy (Poste vacant 01.11.2021)

CREPS de Wattignies

Directeur du CREPS de Wattignies (Poste vacant 01.12.2021)

conseiller.e "optimisation de la performance et accompagnement paralympique"

conseiller.e "analyse de la performance et suivi socio-professionnel"

conseiller.e "optimisation de la performance et suivi médical"

Direction des Sports :

Adjoint à la cheffe du bureau des politiques publiques du sport H/F

Chef du bureau Accompagnement autonomie des fédérations et sport professionnel

Chargé de mission Affaires européennes H/F

Conseiller(e) relations institutionnelles et territoriales

Chargé d'études et d'analyses "accompagnement à l'autonomie des fédérations et sport professionnel

Agenda

- Le 6 avril : rendez-vous stratégique et dialogue de gestion CREPS de Wattignies

A la semaine prochaine

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE DES ETABLISSEMENTS --- DS.2A

<u>ds.a2@sports.gouv.fr</u>	
Thibaut DESPRES <u>thibaut.despres@sports.gouv.fr</u> 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	Chef de bureau <ul style="list-style-type: none"> • Animation et pilotage du bureau
Quentin DETCHART <u>quentin.detchart@sports.gouv.fr</u> 01 40 45 93 87	Adjoint au chef de bureau <ul style="list-style-type: none"> • Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.
Murielle MUHEL <u>murielle.muhelle@sports.gouv.fr</u> 01 40 45 95 37	Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2 <ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.
Dominique RABUEL <u>dominique.rabuel@sports.gouv.fr</u> 01 40 45 96 93	Juriste <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... – compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.
Sophie BAUCHART <u>sophie.bauchart@sports.gouv.fr</u> 01 40 45 92 11	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc • Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.
Frédéric DAMBIER <u>frédéric.dambier@sports.gouv.fr</u> 01 40 45 93 03	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : IFCE et MNS • Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.
David CHARRAS <u>david.charras@sports.gouv.fr</u> 01 40 45 96 25	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN) • Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnités) ; développement durable ; éthique.

Evelyne GONFIER
evelyne.gonfier@sports.gouv.fr
Arrivée au 1^{er} octobre 2020

Responsable de tutelle

- Etablissements : ENSM et ENVSN
- Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.

François ROBERT
francois.robert@sports.gouv.fr
01 40 45 91 41

Responsable de tutelle

- Etablissement : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)
- Dossiers transversaux : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux DRAJES et contrôleurs budgétaires, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)